

ORGANISATION MATERIELLE LIEE A LA SITUATION SANITAIRE

ACCUEIL LES ELEVES A COMPTER DU 02 NOVEMBRE 2020

La rentrée scolaire du 02 novembre se déroulera aux horaires habituels des emplois du temps.

Un temps d'hommage à Samuel Paty, au travers duquel sera réaffirmée l'unité de la communauté éducative autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité, se déroulera entre 10h et 11h, avec la lecture de la lettre de J. Jaurès aux instituteurs et institutrices du 15 janvier 1888, au sein des classes.

Ce temps pourra être accompagné d'un temps pédagogique autour des valeurs de la République et de l'Ecole lors de la journée du 2 novembre ou tout au long du mois, à l'appréciation des professeurs.

Une minute de silence sera observée par les élèves et la communauté éducative à 11 heures dans les salles de classes afin de respecter les consignes sanitaires.

1 . MESURES SANITAIRES ET ORGANISATION MATERIELLE :

Ces nouvelles dispositions incluent le renforcement des mesures sanitaires :

Le port du masque est obligatoire, pour tous, dans tous les espaces de circulation de l'établissement et en toute circonstance.

La distanciation physique doit être respectée (au moins un mètre de distance entre chaque personne).

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Un sens de circulation unique est instauré au sein de l'établissement concernant les entrées, les récréations, les couloirs et les sorties de cours définitives. Il doit être respecté par l'ensemble des usagers et personnels de l'établissement.

Les récréations redeviennent des temps de pause : les élèves seront accompagnés et encadrés par les Assistants d'éducation, par classe, dans la cour de récréation. Les sonneries seront donc enlevées.

Les salles de classe seront aménagées de manière à assurer une bonne distanciation physique. Les élèves seront toujours affectés **à la même place et à la même salle, selon l'organisation ci-dessous, hormis pour les enseignements spécifiques (musique, SVT, physique, technologie) :**

Classe	Salle	Classe	Salle
6A	21	4A	06
6B	22	4B	Salle arts plastiques
6C	23	4C	Salle d'étude
6D	24	4D	20
5A	30	3A	26
5B	31	3B	27
5C	32	3C	28
5D	33	3D	29

La classe relais occupera sa salle habituelle.

Les enseignements spécifiques tels que la musique, SVT, physique et technologie, se dérouleront dans les salles habituelles.

L'échange de matériel entre élève est interdit.

Du gel hydro alcoolique est à disposition à divers endroits de l'établissement, mais ne remplace pas le lavage régulier des mains, à l'arrivée au collège, après les temps de pause, avant et après la restauration scolaire.

Les déplacements au sein de la classe ne se feront que sur l'autorisation des enseignants.

Les portes de l'établissement devront être maintenues au maximum ouvertes, sur le temps de présence des élèves (hormis le portail, le plan **vigipirate urgence attentat** étant désormais en vigueur).

Les bureaux de l'administration et de la vie scolaire ne seront pas accessibles aux élèves et de manière très exceptionnelle aux personnels. **Les communications par courriel et téléphoniques doivent être privilégiées et les réunions préférentiellement organisées en distanciel.**

2. ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

L'accueil des élèves se fera aux horaires habituels des emplois du temps, mais les élèves devront **respecter les gestes barrières ainsi que les distances physiques, dès leur arrivée et ce toute la journée.**

Un planning des arrivées, sorties et restauration est en ligne. IL EST IMPERATIF qu'il soit respecté afin de limiter les brassages d'élèves.

Certains aménagements d'emploi du temps sont inévitables (modifiés sur Pronote et consultables via l'ENT) afin de procéder à un échelonnement des entrées et des sorties. Un planning horaire sera communiqué et devra être respecté afin de protéger l'ensemble des usagers.

Les cours d'éducation physique et sportive se dérouleront exclusivement au sein de l'établissement (salle de classe ou cour de récréation). Les séances de Voile, de natation ainsi que celles de l'UNSS sont annulées.

Les séances de « devoirs faits » ainsi que les clubs du midi, la chorale sont annulés, afin que les passages à la restauration scolaire puissent être échelonnés, ainsi que les sorties.

Les enseignements se dérouleront exclusivement en présentiel. Le plan de continuité pédagogique s'applique en cas de fermeture ponctuelle de classe ou de l'établissement.

L'enseignement à distance n'aura lieu qu'en cas de fermeture complète de l'établissement.

- Les casiers ne seront pas accessibles aux élèves.

- Les bancs de la cour et du hall ne pourront être utilisés et tout jeu collectif est interdit. La distanciation devra être de rigueur entre élèves.

- L'aération des salles de classes et locaux communs s'effectuera le matin, lors de la désinfection, mais également sur la pause méridienne. Elle devra être recherchée à chaque fois que cela est possible.

- Une signalétique spécifique et un balisage au sein de l'établissement permettra à chacun de se repérer et prendre connaissance de toutes ces mesures.

Le stage d'observation en entreprise pour les élèves de 3^{ème} est maintenu, sous réserve que l'entreprise soit autorisée à fonctionner et respecte les normes sanitaires.

5. RESTAURATION SCOLAIRE :

Le service de restauration scolaire sera ouvert mais les mesures sanitaires impliquent des règles très strictes à respecter et des prises de repas échelonnées. Le déjeuner se fera par classe et niveau de classe dans la mesure du possible.

4. ACCES A L'ETABLISSEMENT AUX PERSONNES EXTERIEURES :

En raison des **nouvelles mesures sanitaires et du plan vigipirate urgence attentat** l'accès à l'établissement aux personnes extérieures doit rester exceptionnel, sur rendez-vous et autorisation du chef d'établissement. Le **port du masque est obligatoire sur tout le temps de présence**. Les personnes devront se signaler à la loge, se nettoyer les mains au gel hydro alcoolique dès leur arrivée (distributeur au niveau de la loge), se munir d'un stylo personnel pour émarger.

Les communications par courriel et téléphoniques doivent être privilégiées et les documents ou règlements éventuels devront être déposés dans la boîte aux lettres du collège prioritairement.

Toutes les réunions parents / professeurs sont pour le moment annulées.

Concernant l'attestation scolaire : Le parent accompagnateur devra télécharger l'attestation, la remplir : nom, prénom, dates de naissances et moyens de transport utilisé par le responsable légal de l'enfant pour l'accompagner ou le raccompagner du collège. Une fois complétée, le document sera transmis, via l'élève, au chef d'établissement qui y apposera son cachet.

Ce document sera valable durant toute la durée du confinement. Pour les accompagnements ponctuels seule une attestation de déplacement dérogatoire classique est suffisante.

La Direction